



COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

3 avril 2017

Compte 2016 Un compte positif qui prépare l'avenir !

(IVS).- Le compte 2016 de l'Etat du Valais présente un excédent de revenus de 41,8 millions de francs et un excédent de financement de 69,7 millions. Le respect du budget, la gestion maîtrisée des charges, la croissance des recettes et la distribution des bénéfices de la Banque nationale suisse (BNS) ont conduit à ces résultats positifs. Les montants ainsi dégagés sont employés à compenser le solde des découverts comptables et financiers 2014. L'amortissement des découverts 2013 et 2014 est ainsi terminé à fin 2016.

Le compte de fonctionnement, objet du frein aux dépenses, clôture avec un excédent de revenus. Les revenus (3,31 milliards de francs) dépassent de 41,8 millions de francs les charges (3,27 milliards de francs). Avant prise en compte des amortissements du patrimoine administratif, le compte de fonctionnement dégage une marge d'autofinancement (cash-flow) de 219,0 millions de francs.

Cette marge d'autofinancement permet de financer les investissements nets réalisés d'un montant de 149,4 millions de francs et de dégager un excédent de financement de 69,7 millions de francs.

Charges maîtrisées

Les charges d'exploitation correspondent aux prévisions budgétaires (+0,6%) et représentent 1% d'évolution par rapport au compte 2015. Elles sont dès lors globalement bien maîtrisées. Elles sont constituées, comme pour les années précédentes, pour moitié de subventions et dédommagements à des collectivités publiques et pour un tiers de charges de personnel, qui sont légèrement inférieures au budget (-3,5 millions de francs).

Recettes supérieures aux prévisions

Les revenus réalisés en 2016 sont supérieurs aux prévisions budgétaires, grâce, notamment, à la distribution de bénéfices de la BNS de 26,8 millions de francs et aux recettes fiscales supérieures de 3,8%, qui apportent 45,7 millions de francs supplémentaires.

L'amélioration des recettes fiscales par rapport au budget permet d'alimenter le fonds de compensation de fluctuations de recettes à hauteur de 44 millions de francs. Ce fonds a été institué par le Grand Conseil en décembre 2014. Son but est de constituer un socle au niveau de la fortune de l'Etat à même de faire face à des fluctuations de valeurs importantes au niveau des recettes. Il s'agit de maîtriser les effets indésirables d'abruptes et significatives diminutions de recettes



sur le financement des prestations pérennes de l'Etat. A fin 2016, ce fonds s'élève à 89 millions de francs, ce qui équivaut à 7% des recettes fiscales.

Investissements

L'Etat du Valais a investi 496 millions de francs bruts. 229 millions ont été investis dans des ouvrages de génie civil et 111 millions, dans des participations aux investissements de tiers, essentiellement pour les communes ou associations de communes. D'importants reports de travaux, particulièrement au niveau des routes nationales et de la correction du Rhône, ont empêché d'atteindre l'objectif escompté au budget de 590 millions d'investissements bruts.

Après prise en compte des recettes y relatives, le compte des investissements s'établit à 149,4 millions de francs nets.

L'endettement net du canton atteint 1,07 milliard de francs à fin 2016 (1,14 en 2015). La dette par habitant représente 3'198 francs, soit 248 francs de moins qu'en 2015.

Conclusion

Les résultats positifs du compte 2016 permettent de terminer l'amortissement des découverts 2013 et 2014. Le compte est dans la lignée de celui de 2015, avec des charges maîtrisées et des recettes meilleures qu'escomptées. Cette amélioration de recettes, en partie liées à des revenus ponctuels, a permis d'alimenter le fonds de compensation de fluctuations de recettes, en vue de constituer un socle de fortune à même de limiter les effets d'abruptes diminutions de recettes sur le financement à long terme des prestations de l'Etat et de préparer sereinement l'avenir.

Note aux rédactions

Pour plus de renseignements, vous pouvez vous adresser au conseiller d'Etat Maurice Tornay - 027 606 50 05